



**VILLE DE MARANS**

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt octobre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Marans, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire, en séance ordinaire.

Date de convocation : 13 octobre 2022.

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 26

**Etaient présents** : M. BODIN Jean-Marie, *Maire*.

MM. LAFORGE Anabelle, ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, MARTINEZ Stéphanie, MARCHAL Éric, MASSINON Marjorie, *Adjoints*.

MM., THORAIN Monique, CHAGNIAU Agnès, GUILLAUME Daniel, GENNARI Coralie, SIMONNET Nadine, REGNIER Philippe, RIVAS Guillaume, Damien ROUBERTY, MARTIN Olivier, BAH Valérie, FICHET Denis, GALLIOT Laurent, POUZET-CALMETS Micheline, GENCE Jean-Alain, TODESCO Luc, Corinne DAUDET *Conseillers Municipaux*.

**Absents** : Monsieur RAFFIN Daniel (excusé).

**Ont donné pouvoir** : Mme OHRENSSTEIN Jalila à Mme ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, M. QUIRION Romuald à Mme LAFORGE Anabelle, M. PAUL Christophe à M. MARCHAL Eric, M. FERRIER Bernard à M. BODIN Jean-Marie.

Madame Marjorie MASSINON a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ECOLE MARIE-EUSTELLE**

**RAPPORTEUR** : Madame Stéphanie MARTINEZ

**VU** la loi n° 85-97 en date du 25 janvier 1985 modifiant la loi n° 59-1557 en date du 31 décembre 1959 et n° 77-1285 en date du 25 novembre 1977 ;

**VU** l'article L.442-5 du Code de l'Education prévoyant que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charges dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2021 relative à la participation financière de la Ville de Marans aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association et la convention de financement entre la Ville de Marans et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) ;

**VU** la délibération n° 07/07/2022 du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2022 relative au premier versement de la participation financière de la Ville de Marans aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association et la convention de financement entre la Ville de Marans et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) ;

**VU** le budget de la Ville de Marans ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'accompagner l'école par le versement d'une participation financière à l'OGEC.

**AR Prefecture**017-211702188-20221020-10\_10\_2022-DE  
Reçu le 26/10/2022

N° de délibération : 10/10/2022

Madame Stéphanie MARTINEZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à la convention de financement du 09 décembre 2021, une première participation a été versée à l'OGEC d'un montant de 17 338,46 euros. Elle précise qu'il convient d'honorer les engagements de la commune et de verser le second versement, valant solde au titre de l'année 2022.

Madame Stéphanie MARTINEZ demande donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant de la participation à verser au titre du solde de l'année 2022 (4/10<sup>ème</sup>) comme suit :

	ENSEMBLE MARIE-EUSTELLE	
	Elémentaire	Maternelle
Nombre d'élèves en septembre 2022	22	8
Montant de la participation par élève	394,44 €	1 290,55 €
Montant dû	8 677,60 €	10 324,41 €
<b>Total (4/10<sup>ème</sup> du montant)</b>	<b>7 600,80 €</b>	

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur le versement du solde à hauteur de 7 600,80 euros, à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier et dit que les crédits sont prévus au budget principal au chapitre 65.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 abstentions :**

- **VALIDE** le versement du solde à hauteur de 7 600,80 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal au chapitre 65.

Pour extrait certifié exécutoire,  
A Marans, le 20 octobre 2022,

Le Maire,



Jean-Marie BODIN